

Information importante :

Vous pouvez introduire votre demande :

- soit au plus tard le 05 juin 2026 (subside voté avant les congés d'été),
- soit au plus tard 13 novembre 2026 (subside voté avant la fin de l'année).

Renseignements généraux

Dénomination de l'association

Date de création de l'association

Adresse du siège social

Localité

Code postal

Site Internet

N° compte bancaire

Tél. de l'association

E-mail de l'association

Personne de contact

Nom

Prénom

Fonction

Tél/GSM

E-mail

A. Subsidés ordinaires

Prière de cocher les cases correspondantes.

1. Subside de base

applicable à toutes les associations

- Cat.1 – Asbl sans siège (statuts déposés) à Ettelbruck mais avec offre de services
- Cat.2 – Asbl avec siège (statuts déposés) à Ettelbruck et avec offre de services
- Cat.3 – Asbl avec siège (statuts déposés) à Ettelbruck et pouvant se prévaloir d'activités régulières et d'offre de services

2. Subside variable

non cumulable ; une seule option !

- Associations sportives ayant engagé un entraîneur
Pièces justificatives obligatoires : contrat d'engagement, preuve de paiement d'indemnités pour 12 mois
- Associations culturelles ayant engagé un chef d'orchestre rémunéré
Pièces justificatives obligatoires : contrat d'engagement, preuve de paiement d'indemnité
- Encadrement régulier bénévole de jeunes membres
Pièces justificatives obligatoires : relevé des moniteurs/monitrices

3. Subside « Jeunesse »

Pièce justificative obligatoire : rapport d'activité jeunesse

- ≤ 25 jeunes
- ≤ 100 jeunes
- ≥ 101 jeunes

4. Subside «engagement pour l'environnement »

Signature obligatoire de la convention d'engagement relative à la charte environnementale

- L'association est signataire de la charte environnementale de la Ville d'Ettelbruck

B. Subsidés « Anniversaire »

Cochez seulement en cas de manifestation planifiée et réalisées dans le contexte des festivités d'anniversaire

1. demande écrite pour acompte (Avant la manifestation)

2. demande pour solde : factures en relation directe avec les festivités d'anniversaire

25 ans

50 ans

75 ans

100 ans

125 ans

C. Subsidés extraordinaires

Pièces justificatives obligatoires : une demande écrite comportant un descriptif succinct de l'événement, un décompte exact avec les pièces/factures à l'appui

Un subside extraordinaire peut être alloué lorsque des événements, des situations ou des projets exceptionnels peuvent générer des besoins financiers extraordinaires.

La demande y relative doit être introduite par lettre à adresser au Conseil communal avant le 1er décembre de l'année précédant celle où l'événement aura lieu.

Le présent formulaire est à compléter obligatoirement par un rapport d'activités, un bilan financier et une composition de comité de l'année en question, et le cas échéant, par les pièces justificatives y afférentes pour le 14 novembre 2025 au plus tard à :

Ville d'Ettelbruck, Service des Festivités, B.P. 116, L-9002 Ettelbruck

ou par courriel à subsidés@ettelbruck.lu

Signature (nom, prénom, fonction) & Date :
